



REGLEMENT DU JEU CONCOURS
« Le plus beau pull moche de Noël »
Edition classe d'école primaire du CP au CM2

Vendredi 17 décembre 2021.

Article 1

L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE CALAIS CŒUR DE VIE, dont le siège est au 3 Rue Neuve – 62100 Calais, représentée pour le présent par Monsieur Fagot, Président de l'Association, organise un jeu avec le groupe Nord Littoral et Carrefour Market Calais Cœur de Vie un concours de pull de Noël.

Article 2

2.1 - Pour participer, il faut vous inscrire en remplissant le formulaire en ligne sur les sites internet de Nord Littoral ou de Calais Cœur de Vie.

2.2 – A réception du mail de confirmation, vous pourrez envoyer la photo de votre classe avec le pull de Noël dans un décor de Noël. Il faudra préciser le nom de votre établissement, la classe, et le nom de l'enseignant.

2.3 - Accepter que votre photo soit publiée dans la presse et sur les supports de Calais Cœur de Vie. Remplir le document du droit à l'image.

Article 3

Les trois premières classes seront récompensées.

Par un lot d'une valeur de 150.00 € de jeux éducatifs pour la classe.

Le jury sera composé d'un membre de l'équipe du Nord littoral, d'un membre de l'association des commerçants de Calais Cœur de Vie et d'un membre de l'équipe de Carrefour Market Cœur de Vie.

La remise des prix aura lieu avant le 31 janvier en fonction des disponibilités de la classe ou à Calais Cœur de Vie ou dans l'établissement scolaire.

Article 4

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte de la part du gagnant, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Article 5

Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin à ce jeu si des circonstances de force majeure l'exigeaient, sans être tenus pour responsable.

Article 6

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation complète du règlement et l'arbitrage en dernier recours de la société organisatrice, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant qui pourra être exercé sur simple demande écrite adressée aux organisateurs : Association des commerçants de Calais Cœur de Vie, 3, rue Neuve – 62100 CALAIS ou au Nord Littoral, 91 bvd Jacquard – 62100 Calais

Article 7

Chaque participant au jeu autorise les organisateurs à reproduire sur tout support et par tout procédé et à diffuser, sans contrepartie financière, la (ou les) photographie(s), le film et ou l'enregistrement (ci-après les œuvres) me représentant, prises/réalisées dans le contexte des animations de 2021 des organisateurs. La présente autorisation est consentie sans aucune limite dans le temps.

Article 8

Ce règlement peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, remboursement du timbre au tarif lent en vigueur.